

RAPPORT D'ESSAIS

Dossier n° : 120222 003485 01
 Echantillon n° : 209072
 Eau en sortie de station T2
 Bulletin N° : 12022200348501-7 590-0

SIAEPA PANNECIERE
Barrage de Pannecièrre
L'Huis Mignot - Pannecièrre
58120 MONTIGNY EN MORVAN

Client : SIAEPA PANNECIERE
 Payeur : SIAEPA PANNECIERE

Date de réception : 22/02/12
 Date de prélèvement : 22/02/12
 Heure de prélèvement : 13:00
 Prélèvement par : VERRAIN Bruno
 Commune : MONTIGNY EN MORVAN
 Point de surveillance : 0000000078 STATION DE PANNECIERE (LAC)
 Localisation exacte : Robinet station

Motif du prélèvement : CS
 Type de visite : AU
 Type d'eau : T2
 Type analyse : Analyse B3

Paramètres déterminés sur place

Chlore libre (mg/l) : 0.4

Date de début d'analyse microbiologie : 22/02/12

Date de début d'analyse chimie :

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité *	Référence de qualité *	ST
<input checked="" type="checkbox"/> Paramètres microbiologiques						
<input checked="" type="checkbox"/> Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	<1	UFC/100 mL	<1		
<input checked="" type="checkbox"/> Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	UFC/100 mL	<1		
<input checked="" type="checkbox"/> Microorganismes revivifiables à 22°C	NF EN ISO 6222	<1	UFC/mL			
<input checked="" type="checkbox"/> Microorganismes revivifiables à 36°C	NF EN ISO 6222	1	UFC/mL			
<input checked="" type="checkbox"/> Bactéries coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	UFC/100 mL		<1	
<input checked="" type="checkbox"/> Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores	NF EN 26461-2	<1	UFC/100 mL		<1	

= paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse
 Incertitudes associées aux résultats fournies sur demande - La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats.
 UFC/mL : Unité Formant Colonie
 ST signifie que le ou les échantillons sont sous traités dans un autre laboratoire
 Selon la norme NF EN ISO 8199: Pour tout résultat < 10 : Alors le résultat fourni est une estimation.

* Code de la Santé Publique

Avis de conformité :

Eau respectant les limites ou références de qualité fixées à l'article R1321-2 du Code de la Santé Publique pour les paramètres analysés.



Dans le cas de prélèvements non réalisés par le LDA58, les résultats sont transmis sous réserve des conditions de prélèvement et d'acheminement de l'échantillon au laboratoire.

Date de validation des résultats : 27/02/12

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et analyses repérés par le symbole
 Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais et d'analyses.



Le Responsable Technique Aurélia Del-Toso